

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 3443/Pris.

Réf. n°:

Annexe
BijlageObjet
Voorwerp

Aliénés.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à Kibungu.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Subsidiairement à l'avant dernier paragraphe de la lettre N°11/2/08318 du 21-11-1955 de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, transmise par mon N°5676/Pris. du 24-11-1955, j'ai l'honneur de vous faire savoir que cette haute Autorité me communique les renseignements suivants par sa lettre 13/00/05251/1958 du 14-6-1956:

" Je viens d'être informé par ce dernier que l'annexe
"psychiatrique de l'Hôpital Prince Régent à Usumbura sera terminée
"d'ici un mois ou deux, et qu'à ce moment les 35 aliénés que vous
"renseignez pourront y être transférés.
" Toutefois Kibungu subsistera à la demande du Service
"médical comme centre auxiliaire pour les aliénés incurables.
" Actuellement, un aide infirmier reçoit une formation
"spécialisée et sera envoyé à Kibungu où il remplira ses fonctions
"sous la surveillance directe et suivant les instructions du
"Médecin de Kibungu".-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,